

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 11 Avril 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2024-02-35 - HABITAT (8.5) – DELEGATION DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION - DIT PERMIS DE LOUER - A LA VILLE DE TOUL**

**DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	7 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Fabrice DE SANTIS
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u> . 2024-02-02 : <u>53 Présents</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-21 : <u>55 Présents</u> . 2024-02-22 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-23 : <u>50 Présents</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u> .
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-02 : <u>60 Votants</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-21 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-22 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-23 : <u>57 Votants</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u> .

La CC2T souhaite, conformément à l'orientation n°2 de son Programme Local de l'Habitat, adopté le 15 juin 2023, « poursuivre le processus de valorisation urbaine et villageoise » en maintenant, entre autre, les dispositifs existants de requalification du parc privé ancien et spécifiquement sur le centre de Toul, le programme « Action Cœur de Ville » (ex. OPAH RU, couleurs de quartier...).

L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) mise en place depuis le 1er juin 2022 a confirmé l'utilité de ce dispositif sur l'amélioration des logements privés mis en location sur ce secteur (ex. mise aux normes...). La CC2T souhaite donc proroger sa délégation à la Ville ; les modalités de mise en œuvre, de gestion et de suivi sont précisées dans une convention bipartite, disponible sur simple demande auprès du Pôle Développement.

Vu le Code général des collectivités territoriales (et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1),

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment ses articles 92 et 93,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement et aménagement numérique, dite loi ELAN, en particulier son article 188,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location de logements,

Vu le Code de l'Habitation et de la Construction et notamment ses articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-1 à R.635-4,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les derniers statuts de la CC2T, et plus particulièrement sa compétence « politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° 2023-03-01 en date du 15 juin 2023 par laquelle la CC2T approuvé son PLUi valant Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération communautaire n° 2021-05-26 du 07 octobre 2021 délégrant à la Ville de Toul la mise en place et la gestion de l'APML jusque novembre 2024,

Vu la Délibération du Conseil municipal de Toul en date du 17 novembre 2021 décidant d'instaurer le dispositif de l'APML, en application de l'article L.635-1 et suivants du CCH,

Vu le courrier du 26 mars 2024 dans lequel le Maire de Toul demande la prolongation de cette délégation pendant la durée du PLH et l'extension du périmètre et par voie dérogatoire la délégation de la mise en place du permis de louer sur sa commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Habitat du 2 avril 2024,

Vu les plans de zones et liste des immeubles, annexés au courrier de sollicitation de la Ville, qui seront concernés par l'APML,

Considérant qu'en application de l'article 188 de la loi ELAN, la délégation est limitée à la durée de validité du Programme Local de l'Habitat (soit 2029) et que le Maire de la commune délégataire doit adresser à l'EPCI un rapport annuel sur l'exercice de cette délégation.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Autoriser monsieur le Président à déléguer la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'APML à la Ville de Toul sur le périmètre Intra-Muros,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence précisant les modalités de mise en œuvre et de gestion de l'APML,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 09h24

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20240411-2024\_02\_35-